

FNEC FP



Confédération Générale
du Travail
FORCE OUVRIÈRE

*Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière*

**SECTION FÉDÉRALE DES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX
DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

6-8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex

Tél. : 01 56 93 22 22 Fax : 01 56 93 22 20

Email : secretariat@fo-enseignement-prive.org

Communiqué du 23 mai 2011

DÉNONCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE des PSAEE !

Le 20 mai, la FNOGEC invitait les organisations syndicales de salariés pour une communication à propos de la révision de la convention collective. Il s'agissait de nous apprendre la dénonciation partielle et à effet immédiat de la convention.

Seul est maintenu l'avenant du 10 novembre 2010 sur les classifications qui dans les faits décline bon nombre de salariés, baisse les salaires, réduit la prise en compte de l'ancienneté, et de la formation professionnelle. En outre, il individualise les salaires et les carrières et instaure un nouveau critère de reconnaissance « l'implication professionnelle » dont les contours ne sont pas définis en terme de valorisation, puisqu'elle est l'affaire du seul responsable hiérarchique dans l'établissement !

Cela pourrait s'appeler « le fait du prince ou à la tête du client ! »

Tous ces facteurs que FO a dénoncés lors des négociations et qui l'a conduite à ne pas signer l'accord final.

Pourquoi en plus cette dénonciation de la convention ?

La conclusion de la NAO la veille l'explique.

Depuis le début, les employeurs souhaitent traiter la rémunération dans sa globalité incluant l'indemnité de résidence, le suppléant familial, l'exonération de la contribution des familles, la gratuité des repas, la pause repas, l'amplitude et le repos hebdomadaire et le temps de travail.

Dénoncer la convention, est donc le seul recours qu'ils ont trouvé pour la casser et réduire voire supprimer tous les avantages catégoriels énumérés.

FO s'est toujours opposée à une augmentation du temps de travail et à la suppression de tous les acquis conventionnels. Nous poursuivrons dans cette voie quand s'ouvriront les prochaines négociations. La juste rémunération du travail ne passe pas par le nivellement vers le bas !

Montreuil, le 23 mai 2011